



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 août 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris pour porter ce qui suit à votre aimable attention.

Les conséquences tragiques du conflit syrien, qui dure maintenant depuis six ans, persistant sans trêve, non seulement le peuple syrien en souffre énormément, mais également les populations de toute la région. Les organisations terroristes, qui profitent de la situation, mènent des activités qui constituent clairement une menace pour la stabilité régionale et la sécurité nationale de la Turquie.

Dans une lettre en date du 24 juillet 2015 adressée au Conseil de sécurité, nous avons informé les membres du Conseil de notre intention de lutter contre les terroristes de Daech et des mesures que nous avons engagées à cette fin.

Depuis lors, les activités terroristes basées en Syrie et leurs répercussions se sont également accrues de façon exponentielle. Les terroristes de Daech ont procédé à des tirs de roquettes et d'artillerie dans la zone frontalière, causant ainsi la mort de 21 personnes en Turquie. Ils ont également perpétré, dans les villes de notre pays, des attentats terroristes qui ont coûté la vie à des centaines de personnes. Plus récemment, à savoir le 20 août, 54 de nos citoyens, dont beaucoup étaient des femmes et des enfants, ont perdu la vie lors d'un énième attentat à la bombe, à Gaziantep.

Face à cette menace terroriste, notre réaction a toujours été proportionnée, mesurée et responsable, conformément au droit de légitime défense énoncé dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Dans le cadre de ses efforts nationaux et en coordination avec les initiatives internationales, la Turquie a lancé, aux premières heures du 24 août 2016, une opération militaire contre Daech, organisation qui vise directement et délibérément notre pays. Cette action militaire, appuyée par des éléments de la Coalition internationale, est menée dans les zones sous le contrôle de Daech dans le nord de la Syrie.

Il a été indispensable de prendre pareille mesure pour assurer la sécurité de nos frontières et de notre territoire, au titre non seulement de la légitime défense prévue à l'Article 51, mais aussi de la responsabilité incombant aux États Membres de lutter contre le terrorisme en application des résolutions 1373 (2001), 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil.



Je tiens à souligner que la Turquie est résolument attachée à l'intégrité territoriale et à l'unité politique de la Syrie et qu'elle prend une telle mesure avec l'intention de contribuer au respect de ces principes fondamentaux.

La Turquie reste irrévocablement déterminée à trouver une solution politique au conflit en Syrie au moyen d'une véritable transition politique, conformément au Communiqué de Genève et à la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, et poursuivra sans relâche ses efforts visant à réaliser dès que possible ce projet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Y. Halit Çevik
